

# Richesse et héritage en Belgique

Antoine Dedry\*

June 17, 2014

## Résumé

Cette note étudie l'évolution en Belgique du flux annuel d'héritage sur la période 1860-2010 et le stock cumulé d'héritage sur la période 1960-2010. Les deux séries semblent indiquer que les héritages seraient de nouveau en passe de jouer un rôle prépondérant dans la société belge. (JEL H20, J14, N10)

## Introduction

Comment devient-on riche ? Durant l'Ancien Régime et jusqu'à la première guerre mondiale la réponse est claire: l'héritage constitue l'unique voie vers la richesse. La célèbre tirade : "*Parce que vous êtes un grand Seigneur, vous vous croyez un grand génie!.. Noblesse, fortune, rang, des places : tout cela rend si fier ! Qu'avez-vous fait pour tant de biens ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus...*" de Beaumarchais dans le monologue de Figaro fait froidement écho à cet état de fait. Après la seconde guerre mondiale et les trente glorieuses qui s'en suivent, les cartes semblent redistribuées. Le "*self made man*" est une réalité et il ne fait plus de doute qu'à la sueur de son front les plus volontaires et les plus chanceux peuvent accéder à la fortune. Pour bon nombre, aujourd'hui, le travail est la force motrice de la richesse, les sociétés féodales un lointain souvenir.

Ces idées sont généralement bien ancrées tant chez les économistes que chez les citoyens, et les discours politiques regorgent de références à ce soutènement idéologique implicite. Et pourtant, en Belgique comme ailleurs, peu d'études fournissent les éléments tangibles de cette transition d'une société successorale vers une société méritocratique. Dès lors, il semblait utile de fournir une base factuelle solide pour alimenter rigoureusement ce débat.

Le présent article, qui s'inscrit dans la droite ligne du travail de Thomas Piketty (2011, 2013) en France, tente de répondre à cette question de la provenance de la richesse en Belgique et propose une étude de long terme de l'évolution du flux annuel d'héritage d'une part, et de l'évolution du stock cumulé de richesse

---

\*Je tiens à remercier particulièrement Facundo Alvaredo, Sergio Perelman et Pierre Pestieau pour leur aide et commentaires . Je suis aussi reconnaissant envers Frieda Vandeninden qui avait initié ce projet.

héritée dans la richesse totale d'autre part.

La principale contribution de cet article est de mettre en avant la courbe en U qui caractérise respectivement l'évolution du flux annuel d'héritage en Belgique depuis le XIX<sup>ième</sup> siècle et celle du stock de richesse dans la richesse totale depuis 1960. L'article sera organisé comme suit : la première section portera sur les deux visions des comportements d'épargne et de ses implications en termes de transferts intergénérationnels, la seconde section présentera l'évolution du flux d'héritage en Belgique, la troisième partie portera sur l'évolution du stock d'héritage dans la richesse totale et enfin, la dernière section conclura.

## 1 Quelle place pour l'héritage dans le patrimoine ?

La question de la provenance de la richesse et de l'ampleur de l'héritage dans le patrimoine total n'est pas neuve, loin s'en faut. Deux visions diamétralement opposées coexistent. La première repose sur l'hypothèse du cycle de vie initialement proposée par Modigliani et Brumberg (1954). Dans ce modèle, les auteurs postulent que les agents ont comme horizon temporel la durée totale de leur existence et cherchent à obtenir un profil de consommation stable à partir d'un revenu fluctuant. Ainsi, l'épargne devient un outil de report de la consommation des périodes où les revenus sont élevés vers les périodes où les revenus escomptés sont faibles, comme le montre la figure 1. S'en suit que les agents consomment in fine la totalité du patrimoine accumulé au cours de la vie, ne laissant aux héritages et autres transmissions qu'un rôle résiduel. Exprimé différemment, dans ce canevas, l'accumulation du capital provient de l'épargne des agents optimisateurs et les héritages (qui n'arrivent que de façon fortuite) ne représentent qu'une petite fraction du patrimoine total.

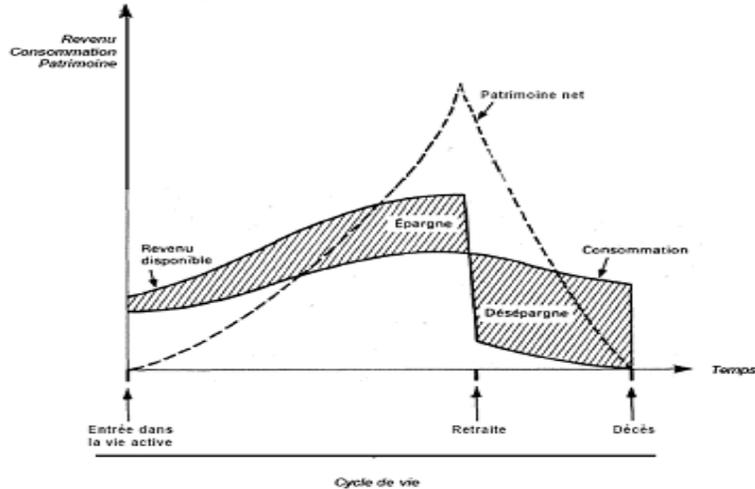
À l'autre extrême, Kotlikoff et Summers (1981) ont avancé que la composante "cycle de vie" dans l'épargne était relativement faible et que l'accumulation de capital provenait essentiellement des transferts intergénérationnels. Ces deux visions inconciliables se sont affrontées durant les années 80, Modigliani (1986, 1988) arrivant à la conclusion que la part des héritages dans le patrimoine total n'excédait pas 25% alors que Kotlikoff-Summers (1988) obtenaient que les héritages représentaient 80% du patrimoine total<sup>1</sup> !

Plus récemment, Piketty et Zucman (2013) ont étudié les données françaises sur la période 1850-2010 (Figure 2) et sont arrivés à la conclusion que la part des héritages dans la richesse totale avait considérablement varié sur cette longue période. Selon leur étude, le stock cumulé de richesse héritée représentait 80% de la richesse totale durant les années 1850-1910, pour continuellement diminuer à partir de la première guerre mondiale, et atteindre son point le plus bas (35% de la richesse totale) en 1970. Depuis lors, le stock d'héritage n'a cessé de grimper pour retrouver un niveau proche de 55% de la richesse totale en 2010. Les

---

<sup>1</sup>Au delà des différences de définitions utilisées pour les calculs respectifs, il faut souligner que ces études portaient sur des horizons temporels relativement courts.

Figure 1: Le modèle du cycle de vie



auteurs concluent que rien ne devrait faire cesser cette tendance à la hausse du stock cumulé d'héritage au sein de la richesse totale au cours du prochain siècle. Cette étude, en plus de réconcilier historiquement les deux théories majeures sur la question, donne pour la première fois une base empirique solide à l'étude des héritages et de leur importance dans la richesse nationale. Afin d'élargir le débat, et de trouver d'éventuelles similitudes internationales, cette recherche va répliquer l'exercice réalisé par Piketty (2011) sur les données belges. Il va de soi que dans cet exercice, le principal défi réside dans la récupération de données fiables sur de très longues périodes<sup>2</sup>. C'est pourquoi nous décrirons brièvement dans les prochaines sections les différentes données utilisées ainsi que les différents concepts empruntés à la théorie économique utilisés pour y parvenir.

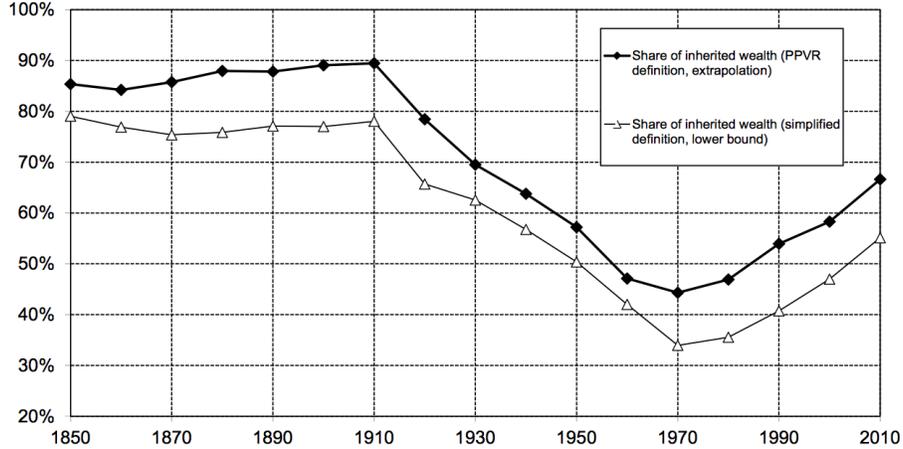
## 2 Évolution du flux d'héritage en Belgique

Comment s'est modifié le flux annuel d'héritage en pourcentage du revenu national sur la période 1857-2010 ? Nous avons calculé ce flux de deux manières différentes. La première méthode d'approximation repose simplement sur la compilation des données disponibles dans les archives statistiques belges<sup>3</sup>. En effet, en Belgique sont compilées depuis 1830 la base des droits de succession. Cette large base de données représente naturellement un bonne première approximation du flux annuel d'héritage (comme Piketty (2011) nous l'appellerons le flux fiscal).

<sup>2</sup>La comptabilité nationale n'apparaît qu'en 1953...

<sup>3</sup>Principalement les annuaires statistiques

Figure 2: Stock cumulé de richesse héritée en % du patrimoine privé total, France 1850-2010



La seconde méthode d'approximation (le flux économique) repose sur l'équation suivante qui décrit la manière dont l'héritage est généré :

$$B_t/Y_t = \mu_t m_t W_t/Y_t \quad (1)$$

Cette expression peut se modifier comme :

$$b_{yt} = \mu_t m_t \beta_t \quad (2)$$

où  $B_t$  = flux annuel d'héritage

$Y_t$  = Revenu national

$W_t$  = Richesse agrégée privée totale

$m_t$  = taux annuel de mortalité = (nombre total de morts)/(population totale)

$\mu_t$  = ratio entre la richesse moyenne au décès et richesse moyenne des vivants

$b_{yt} = B_t/Y_t$  = ratio entre le flux agrégé d'héritage et le revenu national

$\beta_t = W_t/Y_t$  = ratio entre la richesse agrégée totale et le revenu national

Cette équation est une pure égalité comptable. En effet, dans une société où personne ne mourrait,  $b_{yt}$  serait simplement égal à 0. De la même façon, si l'hypothèse du cycle de vie s'appliquait parfaitement, la richesse au décès serait nulle ( $\mu_t = 0$ ) et  $b_{yt} = 0$ . Si maintenant, le ratio entre la richesse et le revenu national ( $\beta_t$ ) vaut 600% (la totalité des richesses détenues équivaut à 6 fois la production annuelle), que le taux de mortalité  $m_t$  est de 2% et si les personnes meurent avec la même richesse moyenne que les vivants ( $\mu_t = 100\%$ ), alors le flux annuel d'héritage  $b_{yt}$  doit être égal à 12% du revenu national. De la même

façon, si le rapport de richesse se modifie,  $\mu_t = 200\%$  (les personnes qui meurent sont en moyenne deux fois plus riches que les vivants) alors le  $b_{yt}$  doit être égal à 24% du revenu national.

De quelles données avons nous besoin pour cette équation ? De la mortalité adulte qui est la part la plus facile<sup>4</sup>. Ces données sont aisément accessibles dans les annuaires statistiques. Le revenu national est également une donnée facile à obtenir jusqu'à des périodes reculées grâce aux comptes nationaux. Les données sur la richesse privée et sur la richesse moyenne des décédants sont les plus difficiles à trouver. Pour le patrimoine privé net nous avons utilisé les comptes nationaux et Praet *et al.* (1990) ainsi que van der Weide (1959). En ce qui concerne les informations sur la richesse à l'âge du décès nous avons utilisé des sources propres. Il reste intégrer dans ces séries les donations qui ont représenté en Belgique une part fluctuante mais toujours substantielle de la base des droits de succession (55% de la base des droits de succession en 2009). Il est clair que ne pas tenir compte de ces donations reviendrait à considérer la richesse au décès artificiellement basse, puisqu'au moment de leur mort, les individus ont déjà légué une partie de leur patrimoine. La méthode la plus simple pour englober ces donations dans les séries est simplement de l'ajouter au ratio  $\mu_t^* = (1 + v_t)\mu_t$  = ratio corrigé des donations entre la richesse au décès et la richesse des vivants. où  $v_t = V_t/B_t$  = ratio entre les donations et la base des droits de succession. Le montant des donations sont également simples d'accès grâce aux annuaires statistiques (même si, tant pour la base des droits de succession que les donations, il est surprenant de remarquer que les données les plus facilement accessibles sont les données anciennes (1857-1950)<sup>5</sup>). Ainsi, nous avons à disposition toutes les informations nécessaires au calcul des deux séries.

La figure 3 représente l'évolution de long terme du flux annuel d'héritage en Belgique. Le résultat principal est la forme en U qu'ont les deux courbes. Malgré des différences temporelles, il est identifiable que ces deux courbes suivent la même tendance.

## 2.1 Le flux fiscal

Comme le montre la figure 3, le flux annuel d'héritage d'origine fiscale a oscillé entre 12% et 16% du revenu national entre 1857-1900 pour graduellement diminuer jusqu'à la fin de la première guerre mondiale (3,98% en 1919). Le flux d'héritage à donc été divisé par un facteur 3-4 entre ces deux périodes. Après une cinquantaine d'années (1922-1967) globalement constante, le flux d'héritage a recommencé à légèrement décroître sur la période 1967-1990, pour ne cesser d'augmenter depuis. Sur les vingt dernières années, le flux annuel d'héritage a été multiplié par un facteur 2. Ce résultat est loin d'être anodin. Un flux annuel d'héritage de l'ordre de 8% du revenu national est proche du flux annuel

<sup>4</sup>Par "mortalité adulte" nous entendons le ratio entre les décédants de 20 ans ou plus et la population de 20 ou plus

<sup>5</sup>La régionalisation en matière de succession n'étant probablement pas totalement étrangère à cette situation.

Figure 3: Évolution du flux annuel d'héritage, Belgique 1857-2010



source : calculs propres

à la veille de la première guerre mondiale. De plus, si cette tendance venait à perdurer, nous reviendrions dans une dizaine d'années à un flux d'héritage proche de celui de 1860 ! Plus intuitivement, ce flux nous montre que si durant les trente glorieuse et jusqu'à la fin des années 80 les héritages n'ont été qu'une part de plus en plus petite du revenu national, la tendance s'est inversée depuis une vingtaine d'années. Nous retournons petit à petit vers une société où les héritages prennent une place de plus en plus importante au sein de la richesse créée. Grossièrement dit, nous retournons depuis les années 90 vers une société de plus en plus successorale et de moins en moins méritocratique.

## 2.2 Le flux économique

Le flux économique a également suivi une forme en  $U$ . Toujours sur la figure 3 nous pouvons constater que si les deux courbes suivent la même tendance, le flux économique est beaucoup plus contrasté que le flux fiscal. Après une longue période proche de 18%–24% du revenu national, le flux annuel d'héritage a subitement décliné lors de la première guerre mondiale pour atteindre 5% du revenu national. Tout comme le flux fiscal il a été divisé par un facteur 3–4. Il a cru entre les deux guerres jusqu'à un peu plus de 10% et a chuté de nouveau lors de la seconde guerre mondiale...pour ne cesser de croître depuis ! Si l'on en croit cette courbe, le flux actuel des héritages serait de proche de ceux à la veille de la première guerre mondiale ! Bien qu'il convienne de prendre cette

courbe avec une certaine prudence<sup>6</sup>, nous pouvons être assez confiant dans les tendances de long terme de celle-ci, ce qui est précisément l’objet de ce travail. De la même façon, si les données en temps de guerre méritent d’être prises avec des pincettes<sup>7</sup>, nous pouvons malgré tout affirmer que le flux d’héritage n’a cessé d’augmenter depuis 1950. La forme en  $U$  du flux économique est nettement plus marquée que celle du flux fiscal. Au delà des erreurs potentielles de mesures, une source non négligeable d’explication de cet écart croissant entre flux économique et flux fiscal peut probablement s’expliquer par le phénomène d’évasion fiscale qui a prit un essor grandissant ces dernières années. Quoi qu’il en soit, les deux courbes vont dans un sens indiquant que, d’un point de vue historique, nous sommes en train de retourner vers une société où le flux d’héritage redeviendrait de plus en plus important en pourcentage du revenu national<sup>8</sup>.

### 3 Évolution du stock d’héritage en Belgique

Idéalement, pour savoir quelle est la part de la richesse héritée au sein de la richesse totale, nous voudrions pouvoir distinguer quelle part du taux d’épargne provient du rendement de la richesse héritée et quelle part provient des revenus du travail (ou des revenus de l’épargne passée). Il est aisé de voir qu’obtenir des telles informations relève de l’utopie. En l’absence de telles données un point de départ satisfaisant est de considérer simplement le rapport entre le flux d’héritage et le flux d’épargne. Ainsi, afin de calculer la part du stock cumulé des héritages dans la richesse totale, nous nous sommes basés sur la formule simplifiée de Piketty et Zucman (2013) :

$$\varphi = \frac{b_y + \varphi \alpha s}{b_y + s} \quad (3)$$

ou :

$$\varphi = \frac{b_y}{b_y + (1 - \alpha)s} \quad (4)$$

où  $\alpha = Y_K/Y$  = la part des revenus du capital dans le revenu national

$(1 - \alpha) = Y_L/Y$  = la part des revenus du travail dans le revenu national

$s = S/Y$  = le rapport entre l’épargne et le revenu national

$\varphi = W_b/W$  = la part de la richesse héritée dans la richesse totale

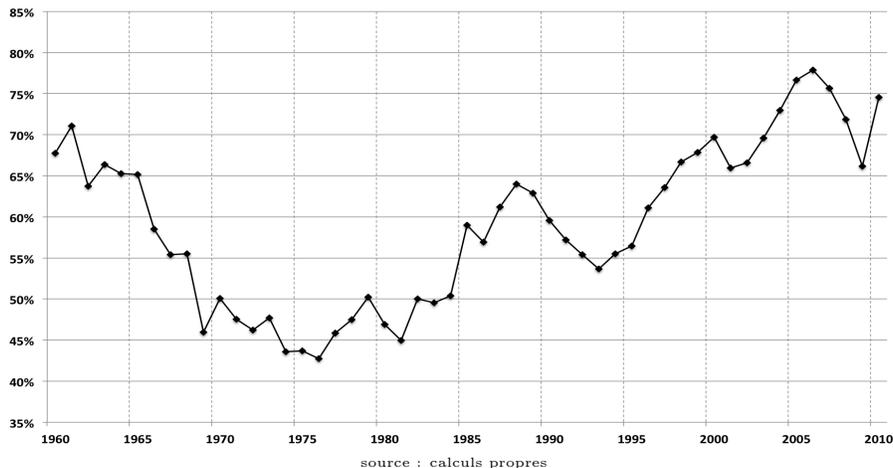
L’équation 3 nous permet donc d’obtenir l’évolution du stock cumulé d’héritage dans le patrimoine total (figure 4) qui possède aussi une forme en  $U$ . Ici plus

<sup>6</sup>Rappelons qu’il ne s’agit plus de données brutes simplement recensées comme dans le cas du flux fiscal, mais bien d’une méthode d’estimation du flux annuel d’héritage.

<sup>7</sup>Il est relativement difficile de trouver des estimations totalement fiables dans le contexte des guerres et des périodes chahutées (crise de 1929 notamment) entre celles-ci.

<sup>8</sup>Notons encore qu’à ce stade, il nous manque dans l’évaluation de l’évolution de la base des droits de succession des données sur les exemptions ainsi que sur la valorisation correcte des actifs au cours du temps, ce qui pourrait permettre de rapprocher le flux fiscal et le flux économique.

Figure 4: Évolution du stock cumulé d'héritage dans le patrimoine total, Belgique 1960-2010



encore que dans le cas du rapport entre le flux d'héritage et le revenu national, la tendance est très claire : la part de la richesse héritée au sein de la richesse totale, après avoir diminué jusqu'en 1975, a cru de façon régulière et relativement soutenue depuis lors, représentant près de 80% de la richesse totale en 2006. Autrement dit, aujourd'hui, dans toutes les richesses détenues en Belgique, il y en a de moins en moins de nouvelles. Corollairement, selon ces données, il semblerait que l'histoire donne actuellement raison à Kotlikoff-Summers contre Modigliani : les transferts intergénérationnels représentent la majorité de la richesse existante et confère à l'épargne personnelle un rôle de plus en plus accessoire dans ce processus. De nouveau, il serait hardi de prendre comme argent comptant les ratios présentés ici. Néanmoins, les spectaculaires similitudes avec les données françaises sont là pour conférer une certaine robustesse aux résultats.

## Conclusion

Ce papier a succinctement présenté l'évolution des héritages en Belgique dans une perspective de très long terme. Cet exercice, s'il n'en est qu'à ses balbutiements, n'en est pas moins intéressant à plusieurs égards. Il a permis de mettre en avant la courbe en  $U$  qui caractérise tant le rapport entre le flux d'héritages et le revenu national que le rapport entre le stock cumulé des héritages dans la richesse totale. Ce faisant, il a permis de constater que depuis le début des années 90, nous retournions vers une société de plus en plus successorale et de moins en moins méritocratique. De ces premiers résultats, certaines questions

de recherches découlent. En effet, cette évolution du flux et du stock d'héritage ne prend du sens en terme de politique économique qu'une fois insérée dans les questions de concentration des patrimoines et des inégalités. Même si cela semble intuitivement inévitable, il faut bien comprendre que société successorale ne rime pas nécessairement avec société inégalitaire. Ainsi, afin de fixer plus clairement ces idées, la prochaine étape sera de calculer l'évolution du stock cumulé des héritages avant 1960. Ensuite, puisque cela reste le principal objet de cette recherche, évaluer la concentration des patrimoines permettra de répondre à la question de l'évolution des inégalités au sein de la société belge et parallèlement offrira peut-être des pistes de réflexion à des questions de politique fiscale.

## References

1. Modigliani, F. & Brumberg, R. Utility Analysis and the Consumption Function : An Interpretation of Cross-section Data. *Rutgers University Press* (1954).
2. Piketty, T. On the Long-Run Evolution of Inheritance: France 1820–2050. *The Quarterly Journal of Economics* **126**, 1071–1131 (2011).
3. Piketty, T. & Zucman, G. *Capital is Back: Wealth-Income Ratios in Rich Countries, 1700-2010* tech. rep. (2013).
4. Piketty, T. & Zucman, G. Wealth and Inheritance in the Long Run. *Handbook of Income Distribution* **2** (2014).
5. Praet, P., Turtelboom, B. & Verfaillie, G. Le patrimoine des ménages selon la comptabilité nationale, 1953-1988. *Cahiers Economiques de Bruxelles* (1990).
6. Summers, H. & Kotlikoff, L. The Role of Intergenerational Transfers in Aggregate Capital Accumulation. *Journal of Political Economy* **89**, 706–32 (1981).
7. Van der Weide, T. D. Statistics of National Wealth for Eighteen Countries. *Review of Income and Wealth* **8**, 7–34 (1959).

## A Données et méthodologie

Pour le calcul du flux fiscal, trois bases de données ont été utilisées : le revenu national net, la base des droits de successions et les donations. Pour le calcul du flux économique, en plus du revenu national (qui reste évidemment le dénominateur) nous avons eu besoin du patrimoine privé net des ménages, du taux de mortalité adulte ainsi que du rapport entre la richesse moyenne au décès et la richesse moyenne des vivants. Dans cet appendice, nous énumérerons la provenance des données utilisées. Toutes les données ont été utilisées à prix courants et converties en millions d’euros.

### A.1 Le flux annuel d’héritage

#### A.1.1 Le flux fiscal

##### *Le revenu national net*

Le revenu national net est défini comme le produit national brut moins la consommation de capital fixe plus les revenus net des salaires et investissements à l’étranger. Les données de la période 1953-2010 sont simplement accessibles dans les données de la comptabilité nationale de la banque nationale de Belgique. Pour la période avant 1953, la comptabilité nationale n’existait pas, nous nous sommes appuyés sur les données de Pirard (1999)<sup>9</sup>. Comme l’auteur l’explique, les données à partir de 1945 ont été obtenues à l’aide d’un indice de revenu national publié par l’institut national de statistique. Pour les données 1920-1939 le revenu national net provient du travail de S. Peeters de la K.U.L. Pour la période d’avant la guerre 14-18, la série a été reconstruite d’après les estimations de F. Baudhuin pour les années 1845, 1895, 1913. Bien qu’il soit raisonnable de penser que certaines de ces données soient probablement fragiles, il n’y a pas de raison de croire que l’ensemble le soit. Les données ont donc été utilisées sans ajustement aucun. Pour les périodes de guerres, nous avons simplement procédé à une interpolation linéaire entre le début et la fin de la guerre considérée. Il est clair que cette hypothèse est simplificatrice, mais elle permet néanmoins une première lecture qui reste intéressante du phénomène qui nous préoccupe.

##### *La base des droits de successions et les donations*

Pour la base des droits de succession, la Belgique détient des données particulièrement exhaustives. Les informations sur la base des droits de succession sont disponibles pour chaque année, et ce depuis 1840 sans presque aucun manquement. La première de nos sources est les *Statistiques générales des recettes et des dépenses du royaume de Belgique 1840-1895*. La seconde source utile a été les *Annuaire statistiques de la Belgique et du Congo belge* publiés par le ministère de l’intérieur, qui nous ont livrés la base des droits de succession sans discontinuer jusqu’en 1995. Il convient de souligner que cette base a même été

---

<sup>9</sup>*L’extension du rôle de l’Etat en Belgique au XIXe et XXe siècles*, Histoire quantitative et développement de la Belgique aux XIXe et XXe siècles

compilée durant la seconde guerre mondiale, ce qui nous évite tout simplement de devoir passer par quelconque hypothèse. Pour la première en revanche, nous avons de nouveau simplement procédé via interpolation linéaire pour obtenir les données manquantes. La situation est devenue plus compliquée durant les années nonante. En effet, la Belgique a régionalisé la compétence successorale en 1989<sup>10</sup>. Il existe de ce fait un "gap" de neuf années pour lesquelles il nous a été impossible de disposer de données fiables. Nous avons donc simplement procédé par interpolation linéaire. À partir de 2004, les régions ont recommencé à recueillir de manière systématique les montants légués. Le ministère des finances (avec l'accord des régions) a mis à notre disposition les données pour 2004-2010. Nous avons alors simplement sommé les différentes base régionales.

Concernant les donations, elles ont depuis toujours représenté un montant substantiel des héritages: entre 7% et jusqu'à plus de 100% de la base des droits successoraux ! Encore une fois, la Belgique possède une base de données correcte concernant cet agrégat. Les *Statistiques générales des recettes et des dépenses du royaume de Belgique 1840-1895* et les *Annuaire statistiques de la Belgique et du Congo belge* nous ont permis d'obtenir les donations mobilières et immobilières de 1857 à 1895. De 1900 à 1950, seules les donations immobilières ont été recensées (excepté durant la première guerre mondiale où nous avons procédé par interpolation linéaire). En prenant la moyenne de la part des donations immobilières sur la période 1857-1895 (évalué à 65% du total des donations), nous avons extrapolé les donations totales sur la période 1900-1950. De 2005 à 2010 les régions nous ont transmis les donations de biens meubles que nous avons multipliées par deux (ce qui semble cohérent avec le partage de la richesse des ménages entre actifs immobiliers et financier dans la période considérée) pour obtenir le montant total légué via donation. Pour la période 1950-2005 nous avons procédé par interpolation linéaire. Si sur le plan strictement théorique il est clair qu'une interpolation linéaire sur une période aussi longue est discutable, elle reflète cependant l'évolution historique des donations. Celles ci n'ont en effet cessé de croître depuis 1950 (surtout ces dernières années, puisque les régions ont mis en place des régimes favorables aux donations<sup>11</sup>). Notons encore qu'à ce stade, il nous manque dans l'évaluation de l'évolution de la base des droits de succession des données sur les exemptions ainsi que sur la valorisation correcte des actifs au cours du temps, ce qui pourrait permettre de rapprocher le flux fiscal et le flux économique.

À titre informatif, nous avons comparé ci-dessous les flux fiscaux français et belge sur la figure 5. Il est clair que le flux fiscal français est plus "spectaculaire" que le flux fiscal belge. Tant les transferts de la belle époque que la tendance de ce début de XXIème siècle sont plus marqués dans l'économie française. Plusieurs éléments peuvent être invoqués pour justifier ces différences. Premièrement, il faut mentionner les erreurs de mesures, tant dans notre tra-

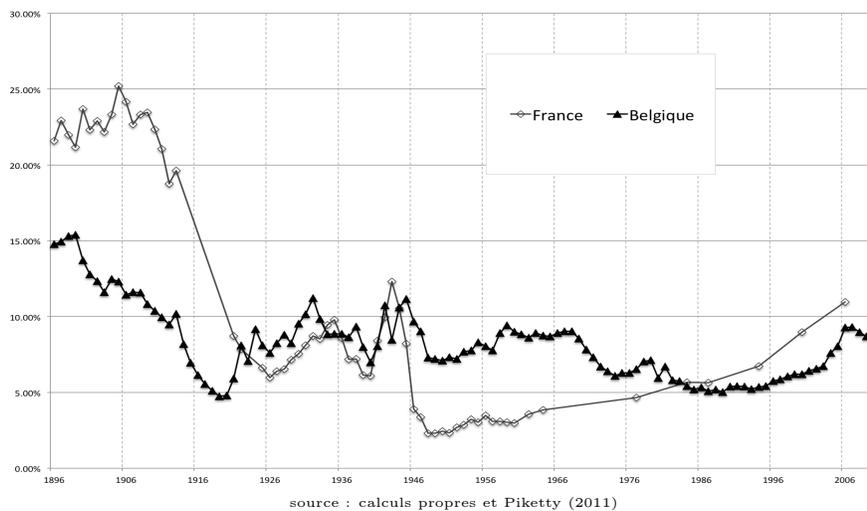
---

<sup>10</sup>Loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions (M.B. du 17/01/1989)

<sup>11</sup>Loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions (M.B. du 03/08/2001, p. 26.646)

vail que dans le leur. Ensuite, certains éléments historiques et géographiques ne peuvent être totalement négligés. Concernant la première guerre mondiale, bien que les chiffres ne semblent pas totalement irrationnels, il est envisageable que le montant des donations (puisque nous avons procédé par interpolation linéaire—voir ci dessus—) soit légèrement excessif durant cette période. Pour la période d’entre deux guerres, il n’est pas improbable que la Belgique ait été moins meurtrie matériellement et humainement que le France, ce qui pourrait expliquer la baisse moins marquée du flux dans notre pays. De la même façon, avant la première guerre mondiale il peut être intéressant de noter que la Belgique est un pays jeune, en pleine expansion. Bien qu’une infime oligarchie bourgeoise domine le pays, le taux de croissance élevé du pays (aux alentours de 5% entre 1896 et 1913 selon les estimations) supérieur au taux de croissance des héritages peut, peut-être, expliquer cette différence structurelle entre les deux sociétés considérées. Néanmoins, la hausse de ces trente dernières années se

Figure 5: Comparaison entre l’évolution du flux annuel d’héritage de la Belgique et la France, 1896-2010



retrouve tant en Belgique qu’en France. Les tendances sont identiques, et plus que probablement les forces à l’oeuvre également.

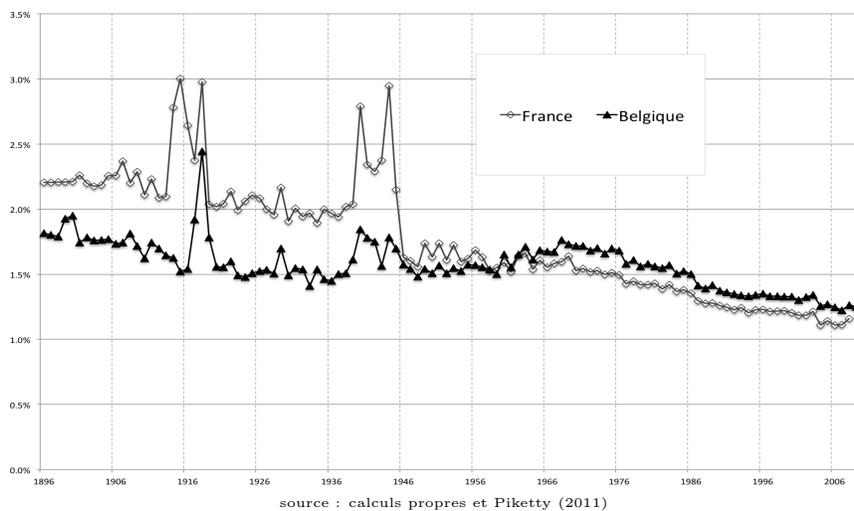
### A.1.2 Le flux économique

#### *Le taux de mortalité adulte*

Cette information est relativement facile à trouver. Pour notre part, toutes les données proviennent des *Annuaire statistiques*. Comme le montre la figure 6 les données sont très proches de celles de la France. Néanmoins, le taux de mortalité adulte, simplement calculé comme le nombre de décès adulte sur la

population adulte, semble plus faible en Belgique qu'en France sur la période 1896-1946. nombre de décès durant la seconde guerre mondiale.

Figure 6: Comparaison entre le taux de mortalité adulte de la Belgique et la France, 1896-2010



### *le patrimoine privé net des ménages*

Sur le patrimoine privé, en Belgique, il existe peu de données, jamais sur de longues périodes<sup>12</sup>. Inutile de préciser que compiler des données pour une période couvrant plus d'un siècle fut une gageure. Une base solide fut le papier de Praet *et al.* (1988)<sup>13</sup>. À partir de 1992, la banque nationale de Belgique fournit suffisamment d'information (pratiquement nous avons sommé le patrimoine immobilier et financier des ménages) pour reconstruire le patrimoine des ménages. Pour les années antérieures à 1953, nous nous sommes basés sur Wan der Weide<sup>14</sup> qui donne des informations sur le patrimoine pour les années 1848, 1896, 1930, 1938, 1950. Entre ces dates nous avons procédé à des interpolations linéaires. Concernant les périodes de guerres, nous avons estimé un taux de croissance négatif de 5% (ce qui amène le flux économique à des niveaux proches du flux fiscal. Il est clair que la démarche est un peu ad hoc, mais c'est qui semblait le plus rationnel). Enfin, l'estimation de Van der Weide pour 1950 est légèrement supérieure à celle de Praet pour 1953, ce qui laisse penser que

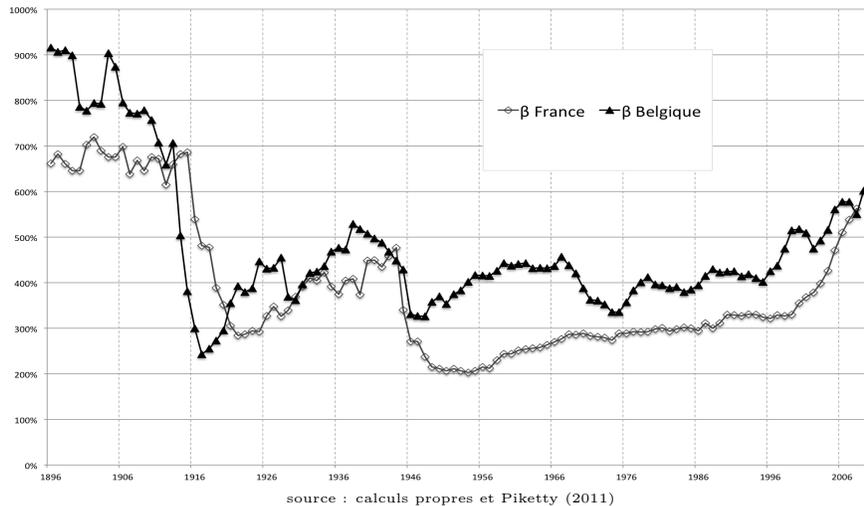
<sup>12</sup>Il est d'ailleurs assez aberrant de voir qu'il existe à l'heure actuelle autant de discours différent sur la taxation des fortunes en Belgique alors qu'il n'existe rien qui puisse étayer aucun propos...Corollairement, il semble assez fou que, aujourd'hui encore, rien n'existe dans l'appareil statistique belge qui permette d'obtenir quoi que ce soit concernant les données patrimoniales...

<sup>13</sup>Le patrimoine des ménages selon la comptabilité nationale 1953-1988

<sup>14</sup>Statistics of National Wealth for 18 Countries

ces estimations ne sont pas complètement erronées. Afin d'avoir une idée de la justesse de nos estimations, nous avons comparé le rapport patrimoine/revenu national de la France et de la Belgique ( $\beta_{France}$  et  $\beta_{Belgique}$ ) sur la figure 7. La tendance globale est clairement identique, ce qui nous permet de nous rassurer quelque peu sur la pertinence de nos hypothèses. La France et la Belgique étant voisins, partageant une histoire commune, et ayant vécu les mêmes chocs (peut être pas exactement avec la même intensité) il eut été surprenant de voir des trajectoires radicalement différentes. Nous pouvons aussi clairement distinguer les différents chocs encaissés par l'économie belge (première guerre mondiale, crise de 29, seconde guerre mondiale, et –en spéculant un peu– les deux chocs pétroliers durant les années septante et quatre vingt, la crise internet en 2002 et plus récemment encore le début de la crise financière en 2008). Si nous regardons aussi l'évolution de ce ratio en Angleterre (figure 8) qui ne porte que sur la période 1920-2010, nous pouvons voir que les deux trajectoires sont extrêmement proches, ce qui devrait définitivement nous convaincre que les données collectées ne sont pas complètement fantaisistes.

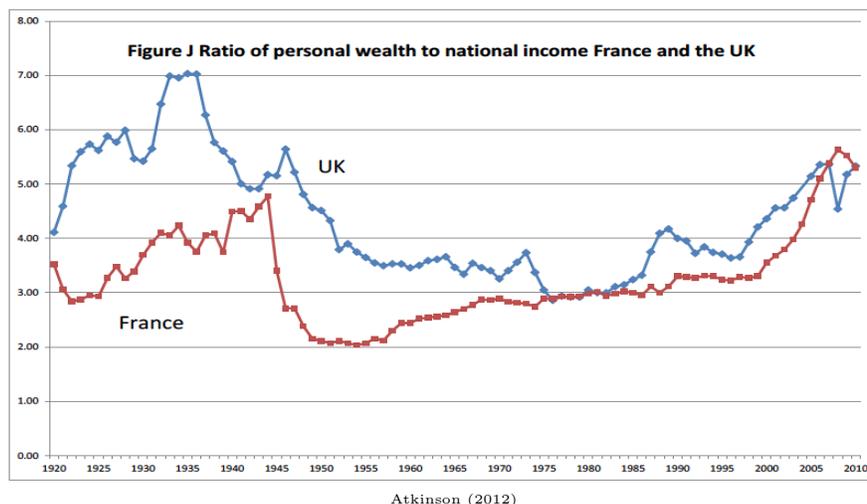
Figure 7: Comparaison entre le rapport richesse/revenu de la Belgique et la France, 1896-2010



*Le rapport entre la richesse moyenne des décédants et la richesse moyenne des vivants*

Pour le rapport entre la richesse moyenne des décédants et la richesse moyenne des vivants, nous avons pris comme hypothèse de base que le rapport était constant au cours du temps et égal à 105%. Dans la série "flux économique" ce rapport est de toute façon augmenté du montant des donations, ce qui le modifie en tout état de cause. Nous pensons être en deçà de la réalité pour les années

Figure 8: Comparaison entre le rapport richesse/revenu de l'Angleterre et la France, 1896-2010



avant la première guerre mondiale, mais fautes de preuves, nous avons laissé ce rapport inchangé. Néanmoins pour les années 1992-2002 nous avons utilisé les informations disponibles dans la base de donnée "Panel Studie van Belgische Huishoudens". Dans ce questionnaire (nombre de ménages interrogés ?) portait une question sur le patrimoine total du ménage ainsi que l'âge du répondant, ce qui nous a permis via les tables de mortalité de dresser ce rapport entre la richesse moyenne des décédants et la richesse moyenne des vivants. la moyenne de ces dix années nous a délivré un rapport très proche de 105%, ce qui nous a définitivement convaincu d'utiliser ce ratio pour toute la période considérée.

Nous avons finalement comparé le flux économique entre la Belgique et la France sur la figure 9. De la même façon qu'avec le flux fiscal, le résultat belge est moins "spectaculaire".

Figure 9: Comparaison entre le le flux économique de la Belgique et de la France, 1920-2010

